

Les nouveaux outils du financement social et solidaire

Tables-rondes et débats d'experts

Matinale gratuite
Inscription obligatoire

Mercredi 15 novembre 2017 | De 9h30 à 15h00
Crédit Agricole, rue Louis Joseph Philippe à Blois

DE DOTATION
FONDS
Contrats à impact social
MÉCÉNAT
TITRES
associatifs
DON
ÉPARGNE SOLIDAIRE
Financement participatif

kpmg.fr

uriopss-centre.fr

ca-valdefrance.fr

le Bulletin Mensuel

Revue des associations sanitaires et sociales de la Région Centre

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

uriopss.centre@wanadoo.fr

www.uriopss-centre.fr

Les principaux objectifs du futur Projet régional de Santé présentés à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie — 04

Contribution à la stratégie régionale de l'économie sociale et sociale, par M. Jean-Michel Delaveau — 11

Baisse du nombre de contrats aidés : l'URIOPSS alerte les autorités — 23

Mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux — 25

Maine-et-Loire : situation de la protection de l'enfance — 26

Rapport du Haut Conseil du Travail Social : Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux — 27

Tarifs plafonds des ESAT : le Conseil d'Etat censure l'application aux CPOM pour la deuxième année consécutive ! — 28

La Ministre des Solidarités et de la Santé lance sa Stratégie Nationale de Santé — 29

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires

CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel



Découvrez notre offre

Evaluer la pénibilité

Le C3P : de l'obligation à sa mise en œuvre

Une offre conçue à partir des observations terrain pour vous guider dans la mise en place du nouveau dispositif légal.



SENSIBILISER

Fiche repères
Séminaires

OUTILLER

Guide méthodologique
Logiciel RH C3P

ACCOMPAGNER

Appui méthodologique intra
Clubs prévention

Plus d'info sur : chorum-cides.fr

PRÉVOYANCE, SANTÉ, ÉPARGNE, RETRAITE, ENGAGEMENT SOCIAL

Pour en savoir plus :
www.ag2ramondiale.fr



AG2R LA MONDIALE est membre du groupe AG2R LA MONDIALE. SUISS, Boulevard de la République, 75013 PARIS - 401 841 024 RCS Paris



LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT
DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI **SOUTIEN**T LES ASSOCIATIONS ?

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directeur et conseil d'orientation et de suivi affiliée au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383 952 47 mEx. Septembre 2017



ADDITIONNEZ LES FORCES
MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur
www.bpvf.banquepopulaire.fr

#LaBonneRencontre

Banque Populaire Val de France
SA coopérative de Banque Populaire à capital variable
5 rue Newton - 78100 Montigny-Le Bretonneux
SIREN 549 800 373 RCS Versailles

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES



Ce bulletin de l'URIOPSS paraît pendant nos journées de rentrée sociale. Au moment où j'écris ces quelques lignes, c'est-à-dire avant qu'elles ne se soient tenues, je ne connais pas encore la tonalité des échanges dont elles vont être l'occasion. Je suis toutefois certain que ces échanges reflèteront les incertitudes qui pèsent sur notre secteur social, médico-social et de solidarité.

En effet, nous recevons des signaux parfois contradictoires des nouvelles autorités qui nous gouvernent au regard du travail de nos associations et des personnes qu'elles accompagnent.

Du côté positif pour notre action, je note, outre la volonté affirmée et réitérée à plusieurs reprises d'améliorer la situation des personnes handicapées dans notre pays, plusieurs décisions concrètes toutes récentes :

- la création d'un haut-commissariat à l'ESS au sein du gouvernement. Certes, ce n'est pas un ministère mais cette structure confiée à Christophe Itier permettra aux acteurs de l'ESS d'avoir un interlocuteur haut placé clairement identifié.
- le renforcement du rôle régulateur des branches professionnelles dans le domaine des relations du travail est de nature à permettre l'instauration dans le droit du travail de mesures spécifiques à nos activités que nous attendons depuis longtemps. Ce renforcement est salué par l'UDES qui regroupe les employeurs de notre secteur.
- les annonces publiques faites par le gouvernement de prioriser dans les emplois aidés qui seront maintenus, dont le nombre maximum est fixé à 200 000 pour 2018, ceux qui concernent l'aide et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, les EHPAD, l'urgence sociale et sanitaire et ceux qui impactent les entreprises d'insertion. Il faudra cependant vérifier sur ce point le passage réel de la parole aux actes. Nous y serons attentifs.

Du côté des signaux négatifs, il faut noter qu'il existe de nombreux emplois aidés dans nos associations qui ne rentrent pas dans les critères prioritaires définis par le gouvernement et qui risquent donc de disparaître en 2018.

Ces contrats concernent principalement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou de se réinsérer dans la vie active de reprendre confiance et de casser la spirale de l'isolement que crée le chômage de longue durée.

Cette politique de soutien à l'emploi est aussi une ressource précieuse pour nos associations à qui elle permet de développer des activités au service des personnes accompagnées et dans des domaines non pris en charge par d'autres financements.

La remise en cause de certains contrats aidés est de nature à affecter gravement l'activité de plusieurs de nos associations notamment dans l'aide à domicile et le champs de l'exclusion.

C'est pourquoi l'URIOPSS poursuit sa mobilisation et appelle avec l'UNIOPSS à agir pour que le gouvernement revienne sur cette décision de réduire les contrats aidés. Nous faisons connaître notre position à tous les préfets, les parlementaires de la région, l'ARS et nous leur demandons d'agir à leur niveau pour nous soutenir.

Nous serons très vigilants sur cette question.

Jean-Michel DELAVEAU
Le Président de l'URIOPSS Centre

ACTUALITES REGIONALES	03
Agenda	03
Le secteur en mouvement	03
Information régionale	04
Les principaux objectifs du futur Projet régional de Santé présentés à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	
Matinale sur les nouveaux outils de financement social et solidaire	
Dossier du mois : Contribution à la stratégie régionale de l'économie sociale et sociale	
Formations URIOPSS	15
INFORMATIONS TRANSVERSALES	23
Droit social - Ressources humaines	23
Contrats aidés : courrier de l'URIOPSS Centre	
Contrats aidés : communiqué de presse des associations de solidarité dont l'UNIOPSS	
Création - Régulation - Financements	25
Rapport IGAS sur le dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS	
Mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux	
Congrès de l'UNIOPSS	25
INFORMATIONS SECTORIELLES	26
Enfance - Famille - Jeunesse	26
Maine-et-Loire : situation de la protection de l'enfance	
Publication de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse « Mineurs et réseaux de socialisation »	
Rapport annuel de la Mission Nationale de Veille et d'Information 2016 _ Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse	
Insertion - Lutte contre les exclusions	27
Rapport du Haut Conseil du Travail Social : Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux	
Personnes Handicapées	28
Tarifs plafonds des ESAT : le Conseil d'Etat censure l'application aux CPOM pour la deuxième année consécutive !	
Généralisation du fonctionnement en dispositif ITEP/SESSAD : le déploiement du fonctionnement en dispositif est en cours	
Santé	29
La Ministre des Solidarités et de la Santé lance sa Stratégie Nationale de Santé	

Les rendez-vous de l'URIOPSS

2 octobre : journée départementale de rentrée sociale de l'Indre

3 octobre : journée départementale de rentrée sociale du Loiret

5 octobre : journée départementale de rentrée sociale du Cher

14 novembre après-midi : COMIDY-LO à Tours

15 novembre matin : matinale « les nouveaux outils du financement social et solidaire » à Blois

28 novembre : journée régionale « enfance »

Le Secteur en Mouvement

Préfecture de région et du Loiret

M. Jean-Marc Falcone est le nouveau Préfet de la région Centre-Val de Loire et du Loiret. Il succède à M. Nacer Meddah.

Préfecture du Cher

Mme Catherine Ferrier, nouvelle Préfète succède à Mme Nathalie Colin.

ARS - Délégation départementale du Cher

M. Bertrand Moulin est le nouveau délégué départemental du Cher à l'ARS. Il succède à Monsieur Eric Van Wassenhove.

ARS - Délégation départementale du Loir-et-Cher

M. Eric Van Wassenhove est le nouveau délégué départemental du Loir-et-Cher. Il succède à Mme Nadia Benshayar.

Conseil départemental du Loir-et-Cher

M. Nicolas Perruchot a été élu Président du Conseil départemental du Loir-et-Cher le 11 juillet 2017. Il succède à M. Maurice Leroy.

Conseil départemental du Loir-et-Cher - Direction générale des services

M. Xavier Patier est le nouveau Directeur général. Il succède à M. De Bra-bois.

Association Antoine Moreau - Bourges

M. Jean-Pierre Robert est le nouveau Président. Il succède à Mme Marie-Paule Prot-Léger.

EHPAD - Association Antoine Moreau - Bourges

M. Mehdi Mouelhi est le nouveau directeur de l'EHPAD. Il succède à Mme Prouteau.

ADSE 37

M. Jean de Fouquières est le nouveau Président. Il succède à M. Jean de Maistre

Secours Catholique du Loir-et-Cher

Mme Eve Casanova est la nouvelle Déléguée départementale. Elle succède à Mme Nkol-Bayang.

Les instances de l'URIOPSS

17 octobre après-midi :
BUREAU (14h15)

20 novembre 2017 - matin : CON-
SEIL INTER DEPARTEMENTAL

20 novembre 2017 - après-midi :
CONSEIL D'ADMINISTRATION

A NOTER !

Le congrès de l'UNIOPSS
se tiendra les
4 et 5 avril 2018 à Tours.



Le réseau UNIOPSS-URIOPSS a appris avec beaucoup de tristesse la disparition de Jean-Michel Bloch Lainé.

Militant de la première heure, président de l'Union de 1999 à 2007 après une riche carrière de haut-fonctionnaire, membre pendant de nombreuses années du Conseil de Recherche et de Prospective de l'Uniopss, président de la Commission « Europe », une question dont il était devenu spécialiste, Jean-Michel Bloch Lainé a été un des grands contributeurs de la doctrine de l'Union et de ses combats.

Le réseau UNIOPSS-URIOPSS rend hommage à cette figure de la solidarité et s'associe à la peine de sa famille.

Les principaux objectifs du futur Projet régional de Santé présentés à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Les priorités régionales se stabilisent progressivement et les acteurs de la région soutiennent globalement les orientations générales qui se dessinent. Il reste, toutefois, dans les prochains mois à consolider les fiches actions opérationnelles, pour apprécier concrètement la portée de ce nouveau PRS. Alors que le message d'une transformation organisationnelle profonde du champ de la santé a été rappelé avec force par les représentants de l'ARS, des questions, aussi épineuses que la démographie médicale et les financements qui seront mobilisés pour soutenir ces ambitions, restent posées.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), réunie en assemblée plénière le 14 septembre 2017, a pris connaissance de l'état d'avancement de l'élaboration du Projet régional de santé (PRS), composé d'une part d'un Cadre d'orientation stratégique (COS) et, d'autre part, d'un schéma régionale de santé (SRS).

Le calendrier du PRS

Mme BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS, a rappelé les travaux engagés en soulignant que le calendrier d'élaboration initial a été desserré de 4 mois. **Le PRS devra ainsi être arrêté fin avril 2018.** Dans ce contexte, elle a précisé que sur certaines thématiques, la rédaction est très avancée. Une première rédaction du SRS (schéma régional de santé) est déjà disponible (sur le site internet de l'ARS). C'est un document qui reste en cours d'élaboration, et plusieurs chapitres ne sont pas encore rédigés ou demeurent incomplets.

Elle souligne que sur certains sujets, l'ARS a profité du report de délai pour engager des travaux complémentaires sur :

- les prévisions de l'évolution de l'offre sanitaire, en imaginant les réponses aux besoins de la population en tenant compte de l'évolution des pratiques des professionnels, le virage ambulatoire ;
- les prévisions de l'évolution de l'offre médico-sociale, en prenant le temps de discuter avec les conseils départementaux ; - une thématique transversale a été ajoutée : l'aide aux aidants, en la regardant de manière globale. C'est M. Eric Van Wassenhove qui est chargé de piloter cette réflexion.

Mme BOUYGARD a indiqué que, pendant que sont travaillés les PRS2, le gouvernement élabore à sa stratégie nationale de santé, celle-ci va être discutée au niveau national pour une traduction réglementaire d'ici la fin de l'année. IL faudra s'assurer que le projet de PRS est bien cohérent avec la stratégie nationale de santé, certains approfondissements seront certainement nécessaires. Les priorisations réalisées dans le cadre du SRS seront importantes pour définir l'orientation des financements et des redéploiements en région.

Faut-il identifier dans la région des territoires (infra-départementaux) vraiment prioritaires du fait du cumul des handicaps socio-économiques, de carence en termes d'offre de santé mais aussi transport, de numérique... ? C'est une question sur laquelle l'ARS continue de travailler et qui sera soumise à la CRSA.

La directrice de l'ARS invite l'ensemble des acteurs à réagir sur les propositions faites et à approfondir la réflexion. L'objectif est d'enrichir par les différentes contributions la rédaction du PRS avant de lancer la concertation officielle qui sera engagée de début janvier 2018.

Un cadre d'orientation stratégique à 10 ans en cours de finalisation

Le Dr Florentin CLERE, directeur de la Stratégie de l'ARS a présenté le projet de Cadre d'orientation stratégique (COS), première partie du PRS. Le COS est structuré autour de 3 axes stratégiques :

- Préserver / améliorer état de santé de la population
- Favoriser l'autonomie, la qualité de vie et l'inclusion
- Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

D'une manière transversale pour travailler sur ces axes, le COS insiste sur le fait que la mobilisation des ressources sur le territoire pour répondre aux besoins de la population nécessite une transformation organisationnelle et structurelle du système de santé autour des principes d'actions suivants :

- Privilégier la promotion de la santé
- Optimiser la continuité des parcours de santé, sans rupture, en fédérant tous les acteurs
- Encourager l'évolution des pratiques professionnelles en favorisant l'exercice en groupe, les nouvelles technologies et l'évolution des métiers dans le partage et le respect des compétences
- Conforter et renforcer la responsabilisation de tous les acteurs dans un esprit de solidarité avec une éducation favorisant le juste recours au système de santé et une implication pour bien - vivre sa maladie, son handicap, sa perte d'autonomie autant que possible dans son milieu de vie
- Détecter, faire émerger et accompagner l'innovation en santé

Le COS devra être évaluable, il reste donc encore à travailler sur des indicateurs pertinents, travail qui n'est pas encore abouti.

Les objectifs du futur Schéma régional de santé se précisent

Le PRS est non seulement composé du COS mais également du SRS. Ce SRS est envisagé de manière beaucoup plus transversale que par le passé. En effet, la loi santé a supprimé les schémas d'organisation sanitaire, de prévention, ou d'organisation médico-sociale pour proposer un SRS unique. Le SRS est en cours d'élaboration et n'est pas encore abouti. Le SRS est structuré autour de 4 axes :

- « ACCÈS AU SYSTÈME DE SANTÉ »
- « EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ »
- « CONTINUITÉ DES PARCOURS DE SANTÉ »
- PARCOURS SPÉCIFIQUES

AXE « ACCÈS AU SYSTÈME DE SANTÉ »

- Prévisions d'évolution de l'offre sanitaire (incluant : activités de soins et équipements lourds et PDSSES), médico-sociale et de biologie médicale
- Prévention - promotion de la santé
- Attractivité des territoires pour les professionnels de santé
- Innovation en santé - Personnes vulnérables / démunies

Prévisions d'évolution de l'offre sanitaire (incluant : activités de soins et équipements lourds et PDSSES), médico-sociale et de biologie médicale

Concernant les prévisions d'évolution de l'offre sanitaire, sur l'activité de soins et équipements matériels lourds, sur le premier et second recours, les objectifs énoncés sont les suivants :

- Améliorer la lisibilité de l'offre. - Structurer le premier recours.
- Organiser de façon optimale la réponse à la demande de soins non programmés.
- Adapter et sécuriser le maillage de chaque territoire en MCO et imagerie en prenant en compte la démographie des professionnels de santé et le virage ambulatoire.
- Fluidifier l'aval de la prise en charge en court séjour.

Mme Bernadette Maillet, directrice de l'offre médico-sociale, présente les travaux en cours sur le médico-social, en soulignant qu'il s'agit de conduire une véritable transformation de l'offre médicosociale, bien plus qu'une simple évolution.

L'évolution de l'offre médico-sociale se structure autour de 3 objectifs :

- Favoriser la trajectoire de vie de la personne en situation de handicap et/ou âgée :
 - o Mettre en œuvre les nouveaux dispositifs de réponses aux besoins.
 - o Accompagner l'inclusion scolaire et l'insertion professionnelle.
 - o Favoriser le maintien à domicile et l'habitat inclusif.
- Consolider l'accompagnement institutionnel :
 - o Diminuer les inégalités territoriales en matière d'offre.
 - o Redéployer l'offre en services.
 - o Renforcer les démarches qualité.
 - o Faire progresser les formations des professionnels.
- Anticiper et limiter les situations à risque pour éviter la rupture dans le parcours de santé :
 - o Mener les campagnes de dépistage.
 - o Organiser la promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique.
 - o Faciliter le recours aux professionnels.

Mme Françoise DUMAY, directrice de la santé publique et environnementale, a présenté les priorités en matière de prévention. Elle a notamment souligné **l'enjeu de développement de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique personnalisée** à travers plusieurs objectifs :

- Donner à chacun les moyens de prendre en compte et de piloter son capital-santé :
 - o Comprendre ce qu'est la prévention et à quoi elle peut lui servir
 - o Savoir où sont les ressources de proximité
 - o Savoir les utiliser
- Préserver une équité de chances en matière de Prévention
- Augmenter le nombre de bénéficiaires d'une offre d'Education thérapeutique personnalisée, graduée et coordonnée sur les territoires de proximité, délivrée par des professionnels formés.

Par ailleurs, Mme DUMAY a souligné des enjeux **d'évolution de l'offre relative aux examens de biologie médicale**, l'objectif du projet de SRS étant de pérenniser un maillage de laboratoires de biologie médicale (LBM) efficient permettant l'accès à une offre de biologie pour la population de la région Centre-Val-de Loire (CVDL).

Le Dr Florentin CLERE, directeur de la Stratégie de l'ARS a souligné l'enjeu de **l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé** : la manière d'inciter les médecins à s'installer, en communiquant mieux sur les potentiels de la région pour accueillir les médecins et leurs proches. Un plan national sera prochainement annoncé sur ce sujet, ce chapitre du SRS s'appuiera sur ces nouveaux éléments.

M. Matthieu LEMARCHAND, responsable du département efficacité du système de santé de l'ARS a présenté les enjeux de **l'innovation en santé**.

L'objectif est de mettre en œuvre un écosystème régional pour favoriser l'accès à l'innovation en santé (détecter, faire émerger, accompagner).

Innovation organisationnelles et comportementales : l'enjeu est de détecter et faire connaître ces innovations pour les faire bénéficier au plus grand nombre.

Par exemple, il s'agirait de mettre en place une plateforme, un « guichet unique » pour soutenir les porteurs de projets innovants dans la diffusion de son innovation.

Pour les projets à fort potentiel de diffusion, identifiés sur la base d'appels à projets, il y aurait la possibilité de financements mais aussi de bénéficier d'une évaluation médico-économique.

L'objectif est d'accroître le taux de projets innovants se développant au-delà du territoire initial dans lequel il a été testé pour le porter à 50%.

Concernant **les personnes en situation de grande précarité et grande vulnérabilité** (en lien avec le PRAPS), Madame DUMAY a présenté les principaux objectifs :

- Mieux connaître les personnes les plus éloignées du système de santé pour mieux répondre à leurs attentes et leurs besoins.

- Adapter les structures, les dispositifs et les pratiques professionnelles à l'évolution des attentes et des besoins des personnes les plus éloignées du système de santé.
- Prévenir les situations de rupture des personnes les plus éloignées du système de santé

AXE « EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ »

- Qualité et sécurité du système de santé
- Gestion des risques environnementaux
- Gestion des situations exceptionnelles
- Pertinence du recours au système de santé

Qualité et sécurité du système de santé

Monsieur LEMARCHAND précise les principaux objectifs :

- Promouvoir et favoriser la déclaration et le traitement des événements indésirables, en développant la culture positive de l'erreur. Il s'agit par exemple de développer les chartes de déclaration...
- Assurer l'analyse approfondie des causes /REX (Retour d'Expérience) de tout EIGS (Evènement indésirable grave associé à des soins) sur l'ensemble du territoire régional. L'enjeu est en effet de tirer collectivement les enseignements de ces événements indésirables.
- Promouvoir les démarches intersectorielles territoriales d'analyse collective des ruptures dans les parcours de santé. Il s'agirait, ici en termes de perspectives de travail à venir, avec l'ensemble des acteurs hospitaliers, de ville, et médico-sociaux de travailler sur les ruptures de parcours.

Gestion des risques environnementaux

- Favoriser la prise en compte des déterminants environnementaux de santé dans les politiques territoriales en Région Centre Val de Loire.

Gestion des situations exceptionnelles

- Définir les modalités d'adaptation continue du système de santé (dispositif ORSAN) à la survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle dans les 5 années à venir.

Pertinence du recours au système de santé

- Il s'agit de proposer la bonne prise en charge au bon moment pour le patient. Il y a par exemple des atypies de recours aux soins en région ou de prescriptions. L'ARS travaille ainsi à la fois sur les sur-recours mais aussi sur les sous-recours, notamment pour ceux qui génère une perte de chance pour le patient (par exemple pour un moindre recours à des dépistages)
- Améliorer la pertinence des prescriptions de transports dans le champ des ALD et des entrées /sortie d'hospitalisation. - Améliorer la pertinence des actes en réduisant la variation des pratiques dans les territoires ciblés.
- Réduire d'au moins 10% la consommation d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP), dans les 5 prochaines années en région CVL. Il y aura peut-être d'autres sujets à aborder dans les 5 prochaines années.

AXE « CONTINUITÉ DES PARCOURS DE SANTÉ »

- Organisation des fonctions d'appui pour la coordination des parcours de santé complexes
- Les systèmes d'information au service de la coordination des parcours - déploiement de la télémédecine
- Coopérations entre professionnels (protocoles, pratiques avancées, compétences)
- Aides aux aidants

Organisation des fonctions d'appui pour la coordination des parcours de santé complexes

- Organiser une réponse graduée aux professionnels pour les personnes relevant d'un parcours de santé complexe.

Il s'agit d'organiser les fonctions d'appui aux professionnels de santé, le travail étant déjà engagé tant au niveau régional qu'au niveau des départements de notre région.

Les systèmes d'information au service de la coordination des parcours - déploiement de la télémédecine, dont les objectifs ne sont pas encore totalement stabilisés :

- Développer l'usage des outils numériques par les professionnels et acteurs de la santé au service de la continuité des parcours de santé.

Il s'agit de développer un bouquet de services numériques au service de la continuité des parcours des personnes pour l'ensemble des professionnels et acteurs de santé, dont il s'agit de bien identifier les besoins.

- Déployer des services numériques centrés sur l'utilisateur du système de santé et développer leurs usages notamment au domicile, par exemple en éducation thérapeutique.

Coopérations entre professionnels (protocoles, pratiques avancées, compétences)

- Développer les coopérations entre professionnels de santé, notamment à travers les protocoles de coopération, afin de répartir entre professionnels les interventions au service du parcours de la personne.
- Déployer les infirmières de pratique avancée¹. Cette pratique avancée est prévue par la loi de modernisation de notre système de santé, mais nous sommes encore en attente de 3 décrets d'application.

1- NDR : Définition d'une infirmière de pratique avancée : Conseil national de l'ordre des infirmiers : «L'infirmière de pratique avancée, est une infirmière experte, titulaire du master dédié. Après une expérience clinique, elle a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires aux prises de décisions complexes en autonomie dans son champ de compétence, avec la responsabilité de ces actes. L'infirmière de pratique avancée mobilise ses compétences cliniques pour poser des diagnostics permettant l'orientation thérapeutique et la réalisation des prescriptions adaptées aux patients. Elle développe son expertise fondée sur la recherche et les données probantes.»

Aides aux aidants : cet objectif, comme indiqué en introduction, est en cours d'élaboration.

PARCOURS SPÉCIFIQUES

- Personne âgée
- Handicap
- Autisme
- Maladies neuro dégénératives
- Cancer
- Addiction
- Santé mentale

Personne âgée

- Repérer de façon précoce les personnes âgées fragiles afin d'éviter ou retarder la perte d'autonomie.
- A partir de ce repérage, l'ARS souhaite pouvoir avoir une politique active de prévention, en anticipant les risques de complication tant sur le plan sanitaire que social, et une action la plus précoce possible, notamment des services de gérontologie.

On a des atouts avec les filières gériatriques, les MAIA, les récentes Conférences des financeurs. Dans les indicateurs, on va retrouver des éléments classiques comme les taux d'hospitalisation aux urgences, mais aussi les retours de patient en hospitalisation, etc...

Handicap

Deux objectifs apparaissent dans le projet de SRS :

- Favoriser les apprentissages et le parcours scolaire dans une logique d'inclusion tout en répondant aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes. Il s'agit notamment de développer les places de SESSAD, en s'appuyant par exemple sur le dispositif intégré ITEP, sachant que le principe du dispositif intégré pourrait être élargi dans l'ensemble du champ.

- Favoriser le parcours du jeune et de l'adulte en situation de handicap tout en répondant à leurs besoins spécifiques. Il s'agit de travailler autour des situations de jeunes adultes en situation de handicap sans solution adaptées (« amendement CRETON »), le maintien en ESAT de personnes handicapées vieillissantes...

Autisme

3 objectifs :

- **Renforcer l'efficacité du diagnostic et de l'accompagnement précoce de l'autisme.** Environ 200 cas par an doivent être pris en charge au niveau régional, l'ARS souhaite donc pérenniser ce dispositif et favoriser le travail entre les départements.
- **Accompagner les parcours institutionnels, scolaires et universitaires.** Des annonces présidentielles permettent de prévoir un accompagnement renforcé en termes d'AVS pour les enfants autistes. Il nous faut encore travailler sur la question des référents de parcours.
- Proposer un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des adultes tout au long de la vie. L'ARS souhaite développer des accompagnements innovant pour les accompagnements en entreprise et pour les personnes handicapées vieillissantes.

Maladies neuro-dégénératives

Les travaux, en cours d'élaboration, n'ont pas été présentés

Cancer

- Améliorer les conditions de sortie d'hospitalisation des patients porteurs de Cancer.
- Assurer un parcours de santé adapté au type de cancer.

Addiction

3 objectifs travaillés par l'instance régionale en addictologie (IRA) :

- Développer une culture de la prévention, collective et individuelle, des conduites addictives.
- Développer une culture de la réduction des risques et des dommages des conduites addictives et favoriser sa mise en œuvre.
- Développer une culture du lien pour favoriser les soins et l'accompagnement des personnes présentant une conduite addictive (et ses comorbidités) et favoriser sa mise en œuvre.

Santé mentale

Ces objectifs ont été travaillés avec le groupe régional :

- Développer le repérage et la prise en charge précoce des troubles psychiques. - Promouvoir un parcours de santé et de vie faisant du lieu de vie le centre des prises en charge et des accompagnements.
- Organiser la continuité du parcours de santé des personnes souffrant de troubles psychiques, par la coordination étroite entre les différents acteurs concernés.

L'ensemble des Commissions spécialisées de la CRSA seront mobilisées pour apporter des contributions complémentaires aux fiches projets dans les prochains mois.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces travaux sur le site internet de l'URIOPSS et de nous faire part de vos observations et propositions dans cette phase de consolidation du SRS et de ses fiches actions plus opérationnelles.

Le diaporama diffusé lors de la CRSA est disponible sur la fiche n°92031.

A VOS AGENDAS : **15 novembre 2017** - Blois - Matinale sur les nouveaux outils de financement social et solidaire
Journée gratuite sur inscription



Les nouveaux outils du financement social et solidaire

Tables-rondes et débats d'experts

Mercredi 15 novembre 2017 | De 9h30 à 15h00
 Crédit Agricole, rue Louis Joseph Philippe à Blois



DE DOTATION
 FONDS
 Contrats à impact social
 DONS
 ÉPARGNE SOLIDAIRE
 Financement participatif
 MÉCÉNAT
 Titres associatifs

Découvrez les outils de financements alternatifs que vous pouvez mobiliser en tant qu'acteur du secteur sanitaire social et médico-social, au cours d'une matinée dédiée et de trois tables-rondes animées par des spécialistes du secteur Economie Sociale et Solidaire.

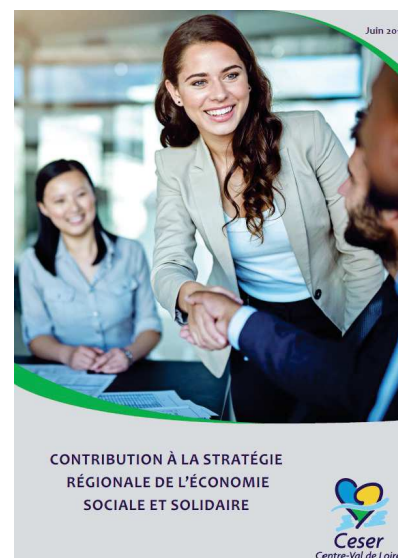
kpmg.fr

uriopss-centre.asso.fr

ca-valdefrance.fr



Contribution à la stratégie régionale de l'économie sociale et sociale



M. Jean-Michel Delaveau, Président de l'URIOPSS Centre, en sa qualité de rapporteur, a présenté la contribution à la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire du Conseil Economique Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire en commission début juin 2017

Cette contribution répond à la volonté du CESER d'exprimer en amont les attentes de la société civile par rapport à une future stratégie régionale. La stratégie régionale de l'Economie Sociale et Solidaire devrait être proposée en séance plénière d'Octobre.

Un groupe de travail de ce fait été constitué début mars autour de cette thématique. Il est composé de :

- Jean-Michel DELAVEAU- 1ère commission- 3ème collègue- Rapporteur
- Pascal DUPREZ- 3ème commission- 3ème collègue
- Jean-Marie GADOIS - 3ème commission- 1er collègue- Président du groupe de travail
- Hubert JOUOT- 3ème commission- 3ème collègue
- Jean-Pierre LEVEILLARD- 3ème commission- 1er collègue
- Yves MARINIER- 3ème commission- 2ème collègue
- Dominique SACHER- 4ème commission- 3ème collègue

La contribution n'est à ce stade pas tout à fait finalisée, et le sera pour le Bureau du 19 juin.

Pour mener à bien la réflexion du CESER, plusieurs acteurs régionaux de l'ESS ont été auditionnés :

- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, représentée par sa Directrice Mme Caroline DUMAS
- CENTR'ACTIF, représenté par son directeur M.

NERAULT

- COOP de France, représenté par son Directeur Régional, M. VAURS
- L'URSCOP Centre Val de Loire, représentée par son directeur M. NERAUD
- L'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées), représentée par son Président, M. FOISY, et sa Directrice Régionale Mme AMAND
- Le premier regroupement de SCOP en France, CALICE, représenté par M. FOISY
- La FNARS Centre Val de Loire, représentée par M. LE PAGE
- L'Entraide Ouvrière à Tours, représentée par son directeur général, M. LE PAGE

Cette contribution est un peu dense, mais le groupe a jugé nécessaire d'avoir une approche pédagogique pour appréhender l'étendue du champ de l'Economie Sociale et Solidaire, qui ne se limite pas à la seule politique associative, même si les associations représentent plus de 75% des employeurs de cette économie.

Cette contribution n'a pas vocation à dresser un bilan global de l'économie sociale et solidaire en Région (qui pourrait justifier l'élaboration d'un rapport particulier).

Elle se limite au champ économique, et dans le domaine de compétences de la Région.

L'Economie Sociale et Solidaire ne se veut pas «donneuse de leçons», ni nécessairement exemplaire. L'objet de ce rapport est de démontrer qu'elle a simplement toute sa place aux côtés de l'économie dite classique et que ces deux économies sont complémentaires. Elles doivent tisser des liens de plus en plus étroits, à l'image des Pôles Territoriaux de Développement Economique (un peu comme les clusters dans l'économie dite classique), pour répondre aux enjeux économiques et sociaux de notre territoire.

Le champ de l'Économie sociale et solidaire est très vaste, multi-activités et multisectoriels. Bien souvent, il est difficile d'appréhender son périmètre alors que son rôle dans le paysage économique et social de la France est significatif et porteur de potentialités. Au-delà de sa diversité, le secteur de l'Économie sociale et solidaire comporte des caractéristiques communes qui permettent de le différencier du reste de la sphère économique. Il s'agit notamment des statuts, de la manière d'entreprendre et de la finalité poursuivie.

La contribution se structure autour de six axes :

- la reconnaissance législative récente de cette économie;
- le panorama de l'économie sociale et solidaire en Région Centre Val de Loire
- la place de cette économie dans les politiques régionales
- quels financements et accompagnements imaginer pour l'ess?
- l'ess, vecteur de réductions des inégalités
- et enfin, le bénévolat, une activité à favoriser et à mettre en valeur.

Cette contribution se conclut par cinq grandes préconisations, chacune déclinée par plusieurs actions possibles ou imaginables.

Je souhaite ici évoquer les points saillants qui sont survenus lors des travaux. Concernant l'émergence de ce mode d'entreprendre :

Les premiers éléments écrits qui témoignent de l'existence des principes de l'économie sociale remontent au 12ème siècle avec les premières coopératives laitières. Les initiatives sont nées en réaction à des besoins ressentis de préserver des métiers, de prévenir les risques ou de promouvoir la liberté d'action, la liberté syndicale, la liberté d'association.

La notion d'économie solidaire est apparue au cours des années 70-80 pour désigner les expériences de solidarité auprès des populations en situation d'exclusion dans un contexte marqué par la crise économique

et le chômage.

Depuis, cette notion s'est élargie à un ensemble diversifié de pratiques économiques qui ont pour but commun de renforcer le lien social, telles que les finances solidaires, le commerce équitable, la lutte contre les exclusions,...

Il faudra attendre la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale pour que l'UDES, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, soit reconnue comme partenaire du dialogue social au niveau national et territorial.

La loi Hamon du 31 juillet 2014 constitue une reconnaissance légale de l'ensemble des acteurs. Elle définit l'ESS comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine et qui se caractérise par trois principes qui deviennent des conditions cumulatives à remplir :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- une gouvernance démocratique ;
- une gestion responsable : aussi, les réserves sont impartageables et ne peuvent être distribuées, les bénéficiaires sont majoritairement consacrés à l'activité de l'entreprise.

La loi précise le périmètre de l'ESS , qui regroupe les statuts juridiques historiques (les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations), ainsi que les entreprises sociales qui intègrent les trois principes de l'ESS dans leur activité. Ainsi, un agrément permet désormais à une entreprise commerciale à visée sociale d'être reconnue « entreprise solidaire d'utilité sociale » (agrément ESUS).

Le périmètre ainsi défini représente plus de 10 % de l'emploi salarié en Région , soit un niveau supérieur au niveau national. C'est une économie dynamique, qui a connu une croissance de ses emplois de 26 % entre 2000 et 2014. La loi de 2014 vise également à favoriser une meilleure structuration, au niveau territorial, des politiques de soutien et de promotion de l'ESS, et fait des conseils régionaux les partenaires privilégiés des acteurs de cette économie.

Cette loi vise en outre :

- à provoquer un choc coopératif, pour qu'au sein des sociétés coopératives d'intérêt collectif et des coopératives d'activités et d'emploi, salariés, producteurs, usagers, collectivités locales et entrepreneurs salariés unissent leurs forces pour créer de l'emploi ;

- renforcer les politiques de développement local durable et les initiatives des acteurs locaux pour encourager les emplois non délocalisables dans les territoires, via le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique.
- pour cela, elle institutionnalise les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, en leur donnant les mêmes missions que les autres chambres consulaires, à savoir assurer au plan local la promotion et le développement de l'ESS. Elles ne disposent cependant pas des mêmes financements.

La loi Notre quant à elle consolide le rôle de la conférence régionale de l'ESS et la participation de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, dans l'élaboration du Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Dans le cadre du SRDEII de la Région Centre, et notamment de sa gouvernance, la CRESS a intégré le conseil d'administration de la nouvelle agence économique régionale, DEV'UP. Cette participation devrait favoriser la prise en compte, dans les décisions régionales, des besoins de cette économie.

Concernant les chiffres de l'ESS en Région Centre Val de Loire :

L'ESS concentre en 2016 10,6 % de l'emploi régional et 11 % des structures employeuses. Les associations sont effectivement les employeurs les plus importants (74 % des établissements), mais le poids des coopératives est également significatif.

Un des enjeux forts pour les 10 ans à venir, c'est l'anticipation des départs massifs à la retraite, puisque en 2016, 16,5 % des personnes travaillant dans le champs de l'ESS sont âgées de 55 ans et plus.

Il s'agit donc de maintenir le tissu des entreprises locales et des emplois non délocalisables :

- en levant les freins à la transmission d'entreprises (qu'ils soient culturels ou financiers);
- en communiquant plus amplement sur cette fore d'entreprendre, y compris dans les formations initiales au lycée et dans l'enseignement supérieur ;
- en favorisant les groupements d'employeurs pour mutualiser les compétences dites« support» que sont les ressources humaines,les finances, les marchés ou l'informatique;
- en envisageant les SCOP et les SCIC comme un trait d'union possible entre les entreprises classiques et l'ESS.

Sur cette base, le groupe de travail a étudié les outils

financiers ou techniques mis en place par le Conseil Régional.

L'ESS est principalement financée parle programme budgétaire « vie associative et économie solidaire », doté d'un budget moyen annuel de 10 à 11 M€, dont 9 M€ pour le dispositif CAP'ASSO.

D'autres dispositifs moins pérennes sont intégrés dans les conventions de la Région, notamment avec les structures intercommunales.

Si le CESER évoque la notion de pérennité des dispositifs, c'est parce que l'ESS s'est retrouvée exclue de l'appel à projet « innovation » depuis 2016, alors qu'il lui avait été ouvert lors de son lancement en 2011.

Aussi, les préconisations du CESER sont d'offrir aux structures employeuses de l'ESS des possibilités de financement correspondant à celles des entreprises classiques :

- en ré-ouvrant l'appel à projets innovation aux acteurs de l'ESS pour son effet « incubateur» ;
- en facilitant davantage les conditions d'accès au crédit des petites structures ;
- en accompagnant mes entreprises, y compris associatives, dans l'ensemble de leur phase de développement : émergence, création, développement, consolidation;
- en développant et en faisant connaitre les financements participatifs et l'épargne régionale.

Le CESER souhaite également particulièrement que les outils d'accompagnement soient adaptés aux modèles économiques des structures de l'ESS.

Aussi, et la Région travaille actuellement dessus, le dispositif CAP'ASSO doit évoluer pour tenir compte de la diversité des structures et des spécificités de leurs phases de développement.

Le CAP'ASSO pourrait ainsi se décliner en quatre segments :

- le « CAP'ASSO amorçage », pour l'émergence de l'activité ;
- le « CAP'ASSO développement », par un soutien aux dépenses de fonctionnement en particulier pour les associations et entreprises d'insertion dites d'intérêt régional, avec des conventions d'objectifs pluriannuelles ;
- le « CAP'ASSO emploi », pour les entreprises et associations de l'ESS ayant un modèle économique et qui serait limité dans le temps.

Le CESER encourage également la Région à privilégier «la culture de l'excédent» pour les associations, seul

moyen pour elles de développer leurs fonds propres, et de ce fait, leur capacité d'investissement ou de développement de leur activité.

Enfin, dans le cadre de cette contribution, le CESER encourage la Région à considérer l'ESS comme un vecteur de réduction des inégalités. L'insertion doit traduire une volonté politique au service des territoires et des hommes, à l'heure où les fractures territoriales sont de plus en plus pregnantes, et où les sentiments de précarité, d'insécurité et d'injustice sociale n'ont jamais été aussi fortement exprimés.

L'Economie Sociale et Solidaire permet de faire émerger des filières courtes ou locales, elle permet de s'attaquer sur le territoire régional aux causes et conséquences des inégalités telles que l'accès aux savoirs, à la culture, à la qualification, à la prévention et aux soins, à la mobilité, à l'emploi...

Le CESER préconise :

- d'acter comme priorité régionale le retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées, par le biais de l'insertion par l'activité économique et la formation ;
- d'articuler les dispositifs locaux d'accompagnement, pilotés par la DIRRECTE et la caisse des dépôts et consignations, avec la stratégie régionale de l'ESS ;
- d'engager une démarche pour adhérer à l'expérimentation en région des « territoires zéro chômeur longue durée » ;
- de favoriser l'insertion des jeunes en contractualisant avec les départements pour les bénéficiaires du RSA par exemple ;
- en soutenant plus fortement les coopératives d'activité et d'emploi, pour en permettre l'accès sur tous les territoires.

Vous le voyez, le champs de l'Economie Sociale et Solidaire est vaste, les questions et les besoins sont importants, et l'adoption d'une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire prend aujourd'hui tout son sens.

Les défis à relever, aux côtés et avec l'économie classique et les pouvoirs publics sont importants pour renforcer voire maintenir notre attractivité territoriale, et répondre aux besoins sociaux et sociétaux de notre région. Aussi le CESER Propose cinq axes de travail pour la future stratégie régionale de l'ESS :

- pour le Conseil régional, affirmer son statut de chef de file moteur de l'ESS ;
- offrir un accompagnement technique et financier similaire à celui proposé aux entreprises dites « classiques » ;
- faire de l'insertion une volonté politique au service des territoires e des hommes;
- anticiper les départs massifs à la retraite dans les dix années à venir et maintenir le tissu des entreprises locales ;
- accompagner la professionnalisation des acteurs de l'ESS.

Je vous remercie pour votre écoute et suis disponible pour répondre à vos questions

M. Jean-Michel DELAVEAU



Formations pour les salariés et bénévoles 2017

Thème	Date - Horaires	Intervenant	Tarif
La prévention des risques professionnels	10 octobre 2017	Catherine AUDIAS	285 €
Concevoir et utiliser une fiche de poste	12 octobre 2017	Agnès BLONDEAU	285 €
Les instances représentatives du personnel : obligations et fonctionnement	19 octobre 2017	Catherine AUDIAS	285 €
S'approprier les clés de la responsabilité sociétale et environnementale dans le secteur associatif	20 octobre 2017	Olivier RABILLOUD	285 €
Maîtriser les spécificités comptables et financières des ESMS	7 & 8 novembre 2017	Luc MAUDUIT	570 €
Se doter d'outils de pilotage RH pour mieux anticiper les évolutions dans sa structure	10 novembre 2017	Agnès BLONDEAU	285 €
Pratiques et techniques de la paie	13 & 14 novembre 2017	Louis Philippe BICHON	570 €
Elaborer le compte administratif des ESMS : de la procédure à la mise en pratique	4 décembre 2017	Luc MAUDUIT	285€
La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs	23 janvier 2018	Catherine AUDIAS	285€
Annualisation du temps de travail	5 février 2018	Louis Philippe BICHON	285€
Hygiène et sécurité alimentaire	8 et 9 février 2018	Fatima MOUSTAÏD	570€
La gouvernance associative : pouvoirs et responsabilités	15 février 2018	Catherine AUDIAS	285€

Les programmes détaillés sont consultables sur notre site (www.uriopss-centre.fr) rubrique Formation





n°22 | Droit social

La prévention des risques professionnels

1 jour
Mardi 10 octobre 2017

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 3 heures)

Intervenante

Catherine AUDIAS,

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Public

Directeurs ou responsables des Ressources Humaines ou tout autre cadre de direction

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Sensibiliser à la démarche participative de la prévention des risques professionnels

Savoir rédiger le document unique

Savoir élaborer le plan d'actions relatif à la pénibilité

PROGRAMME

Présentation de la législation relative à la prévention des risques professionnels - Définition des rôles et des responsabilités

Des employeurs

Des élus du personnel

Du CHSCT

De la médecine du travail

Présentation de la démarche de prévention des risques professionnels et des outils méthodologiques nécessaires

Présentation d'un exemple de rédaction du document unique et analyse

Mise en place du suivi et de l'évaluation de la prévention des risques professionnels

Présentation du plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail et modalités d'élaboration des fiches individuelles de pénibilité définissant les modalités d'expositions aux facteurs de risques professionnels instituées par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites



n° 33 | Ressources humaines et management

Concevoir et utiliser une fiche de poste

1 jour
Jeudi 12 octobre 2017

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 3 heures)

Intervenante

Agnès BLONDEAU

Conseillère technique à l'URIOPSS Centre

Public

Directeurs, Chefs de service, toute personne en situation de management

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Identifier les enjeux et le contenu d'une fiche de poste pour en faire un outil d'organisation et de management

Savoir rédiger une fiche de poste

La formation alterne des apports théoriques et des apports pratiques tels que la définition d'une procédure d'élaboration de la fiche de poste, la création d'un référentiel missions-activités, la création d'une fiche de poste type.

PROGRAMME

Définition de la fiche de poste

La fiche de poste dans les ESMS

Les différentes finalités de la fiche de poste

Les objectifs de la fiche de poste

La fiche de poste et la relation entre les acteurs

Méthodologie d'élaboration de la fiche de poste

Le contenu de la Fiche de poste

La valeur juridique de la Fiche de poste





n°23

Droit social

Les instances représentatives du personnel : obligations et fonctionnement

1 jour

Jeudi 19 octobre 2017

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 3 heures)

Intervenante

Catherine AUDIAS,

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Public

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines ou de la prévention des risques

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances de base de la législation des représentants du personnel.
Maîtriser la gestion quotidienne des relations collectives du travail.

PROGRAMME

La notion de représentation du personnel et les règles applicables

La pluralité des institutions et le partage des rôles

Distinguer les missions et les attributions spécifiques de chaque institution

La place et le rôle des syndicats
Les délégués du personnel
Le comité d'entreprise
Le C.h.s.c.t.

Les règles encadrant l'exercice du mandat de représentant du personnel

Durée du mandat, remplacement
Les heures de délégation
La liberté de déplacement
La formation des membres du CE et du C.h.s.c.t.

Le fonctionnement des institutions

Les réunions régulières et exceptionnelles
Les règles de négociation
Les moyens d'action et moyens matériel

La protection des représentants du personnel

Les différents domaines de la protection
La procédure spéciale de rupture du contrat de travail
Le délit d'entrave



n° 8

Pilotage et gouvernance asso-

S'approprier les clés de la responsabilité sociale et environnementale dans le secteur associatif

1 jour

Vendredi 20 octobre 2017

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 3 heures)

Intervenant

Olivier RABILLOUD

Consultant - Formateur

Public

Présidents ou administrateurs, directeurs d'association ou d'établissement

Moyens pédagogiques

Support pédagogique utilisé en vidéo projection, Exposés – échanges à partir des expériences des participants

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

INTRODUCTION : LA RSE/O DANS LE CONTEXTE HISTORIQUE, SOCIOLOGIQUE ET MACRO-ÉCONOMIQUE :

LES CONCEPTS DE BASE ET LES GRANDS PRINCIPES FONDATEURS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

UN RÉFÉRENTIEL POUR LA RSE/O : LA NORME ISO 26000 :

LES OBJECTIFS ET INTERETS D'UNE DEMARCHE RSE/O POUR LES STRUCTURES DU SOCIAL ET DU MEDICO-SOCIAL

LES LIGNES DIRECTRICES DE LA MISE EN OEUVRE





n°42 | **Gestion, comptabilité, tarification**

Maîtriser les spécificités comptables et financières des ESMS

2 jours
Mardi 7 et mercredi 8 novembre 2017
570 €

Orléans, 9h-17h (soit 70 heures)

Intervenant

Luc MAUDUIT
 Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/
 URIOPSS

Public

Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier
 Exposés théoriques et petits cas pratiques, échanges autour d'un cas concret (fil conducteur)

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Au regard des textes réglementaires (décret du 22 octobre 2003 modifié, arrêtés du 14 novembre 2003 modifié, arrêtés de 2008 et 3 janvier 2009), permettre aux participants de pouvoir :
 Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22 bis, du plan comptable des associations, et du plan de compte adapté aux établissements sociaux et médico-sociaux (arrêté du 26/12/2007) ;

Mesurer les enjeux de celles-ci au regard de la négociation des ressources affectées au fonctionnement et à l'investissement nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services.

S'organiser pour répondre à ces obligations différentes et utiliser le tableau de calcul du compte de résultat comme tableau de passage entre deux pratiques comptables : celle qui correspond aux principes comptables généraux, et celle spécifique au secteur

Programme :

- Passer du bilan comptable au bilan financier*
- Les retraitements comptables nécessaires du fait des spécificités du secteur,*
- Le bilan financier*
 - Le fonds de roulement
 - Le besoin en fonds de roulement
 - La trésorerie
- Les ratios adaptés aux établissements et services**
 - Liés à la politique d'investissement et de financement de celle-ci (endettement, vétusté des équipements, etc.)
 - Liés au besoin en fonds de roulement (délai d'encaissement des créances, de paiement des dettes, etc.)
 - Liés à la trésorerie.
- Réaliser et rédiger un diagnostic des documents financiers**
 - Croiser les données financières (bilan financier, ratios)
 - Diagnostiquer la situation, argumenter dans le cadre du dossier de plan de financement ou du rapport budgétaire.
- Assurer le lien entre le diagnostic financier et la planification.**
- Le plan de financement : un outil prévu par le CASF afin d'assurer le financement des investissements, la prise en compte des coûts de ces derniers dans la procédure budgétaire.**
- Lié avec l'EPRD**



n°34 | **Ressources humaines et management**

Se doter d'outils de pilotage RH pour mieux anticiper les évolutions dans sa

1 jour
Vendredi 10 novembre 2017

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 3 heures)

Intervenante

Agnès BLONDEAU
 Conseillère technique à l'URIOPSS Centre

Public

Directeurs, chefs de service, responsable ou personne en charge des Ressources Humaines

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Identifier les différents outils RH et leurs enjeux
 Construire et articuler les différents outils en fonction des besoins et des spécificités de l'organisation

PROGRAMME

Introduction : La gestion des ressources humaines dans le secteur sanitaire, social et médico-social

Le recrutement et l'intégration des salariés

Profil de poste, offre d'emploi, processus de recrutement et d'intégration

Les outils de définitions des missions et des compétences : les fiches de fonction, les fiches de postes, les référentiels

Les outils d'accompagnement : les entretiens d'évaluation, les entretiens professionnels

L'acquisition et le développement des compétences : la formation

La prospective : la GPEC et la GPECT





n° 24

Droit social

Pratiques et techniques de la paie

2 jours

Lundi 13 et mardi 14 novembre 2017

570 €

Orléans, 9h-17h (soit 70 heures)

Intervenant

Maître Louis-Philippe BICHON,
Avocat conseil en droit social

Public

Directeurs ou responsables des Ressources Humaines ou tout autre cadre de direction

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Connaître les mécanismes essentiels de la paie du salaire brut au salaire net
Maîtriser les règles de calcul des cotisations
Rémunérer les absences (congés payés et maladie)
Renforcer son autonomie dans son travail quotidien

PROGRAMME

Le bulletin de paie : mentions obligatoires et mentions interdites

La détermination du salaire brut

La rémunération de la présence en fonction de l'ARTT
La rémunération de l'absence

La détermination du salaire net

Les assiettes plafonnées (tranche A, ou B, ou C) (proratisation, réduction, régularisation annuelle ou progressive)
Les règles de calcul des cotisations sociales et fiscales (non cadres et cadres) (URSSAF, CSG et CRDS, ASSEDIC, ARRCO et AGIRC, GMP,...)

La détermination du salaire net à payer

Les retenues sur salaire net des remboursements d'acomptes, d'avances et de prêts
Le mécanisme de la saisie-arrêt

Le solde de tout compte

L'annualisation et le compte individuel de compensation en cas de départ en cours d'année
Les indemnités de départ (calcul et charges sociales)
Les documents obligatoires de fin de contrat de travail



n° 43

Gestion, comptabilité, tarification

Elaborer le compte administratif des ESMS : de la procédure à la mise en pratique

1 jour

Lundi 4 décembre 2017

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 3 heures)

Intervenant

Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Public

Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Au regard des nouveaux textes législatifs (loi 2002-2, loi HPST) et réglementaires (décret du 22 octobre 2003 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis), permettre aux participants de pouvoir expliquer l'utilisation des financements de leurs établissements et services, via la présentation du compte administratif, ainsi que du plan de financement et des indicateurs constituant le tableau de bord. Intégrer cet outil comme élément du « dialogue de gestion » dans le cadre d'un CPOM.

PROGRAMME

L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico-sociaux en termes d'allocation de ressources

Le compte administratif

La place du compte administratif dans le cadre d'une négociation contractualisée (CPOM)

Le compte administratif

Activités

Section d'investissement
Les groupes fonctionnels
Les tableaux annexes relatifs à la l'emploi des crédits
Le rapport
L'affectation du résultat : reprise ou affectation à un projet

Le tableau de bord, les indicateurs médico-sociaux économiques

Les indicateurs
Repérer les sources de collecte des indicateurs
La procédure de « discussion » du compte administratif

RECOMMANDATIONS

Apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan)

Piloter le changement





n° 11

Droit social

La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs

1 jour

Mardi 23 janvier 2018

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)

Intervenante

Catherine AUDIAS,

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Public

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Acquérir et maîtriser la réglementation relative à la formation professionnelle continue et intégrer ses enjeux dans la gestion d'une politique générale de l'emploi.

Elaborer le plan de formation au regard de la réglementation actuelle et des besoins de l'association

Optimiser les relations avec les OPCA

PROGRAMME

Un dispositif légal et conventionnel

Le respect des obligations de l'employeur en matière de formation
Les dispositifs de la formation professionnelle continue et le développement professionnel du salarié

Un outil de management

Recueillir et analyser les besoins de formation.

Articuler plan de formation et stratégie de l'association

Le suivi du plan de formation : un des volets de la GPEC

Les dispositifs d'accompagnement du salarié

La création du compte personnel de formation,

L'encadrement des entretiens professionnels

Les formations en alternance

Communiquer sur le plan de formation

L'intervention des représentants du personnel



n° 21

Droit social

Gestion et aménagement du temps de travail

1 jour

Lundi 5 février 2018

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)

Intervenant

Maitre Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Public

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Connaître le cadre juridique précis de deux dispositifs de répartition du temps de travail sur une période annuelle : la modulation, et les jours de RTT sur l'année.

Distinguer la situation particulière des temps partiels.

Construire des plannings conformes aux limites conventionnelles.

Analyser les conséquences des périodes non travaillées sur le décompte du temps de travail.

PROGRAMME

Introduction :

Les notions d'annualisation : dérogation au droit commun,

modulation, jours de RTT sur l'année, forfait annuel en heures ou en jours.

La situation des cadres.

Les sources de la réglementation

Le cas particulier du temps partiel sur l'année

Les éléments de construction des plannings

Le traitement des heures supplémentaires

La gestion des années incomplètes

Les modalités d'enregistrement du temps de travail



n° 47

Pratiques professionnelles

Hygiène et sécurité alimentaire

2 jours

Jeudi 8 et Vendredi 9 février 2018

580 €

Orléans, 9h-17h (soit 14 heures)

Intervenante

Fatima MOUSTAID-HOUNTONDI,

Consultante-formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

Public

Toute personne manipulant des denrées alimentaires de la réception des matières premières jusqu'à la distribution des produits repas.

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Connaître la réglementation en vigueur
Etre conscient des risques existant en Restauration Collective si les règles d'Hygiène ne sont pas respectées.
Appliquer les règles d'hygiène au quotidien

PROGRAMME

Présentation de la réglementation européenne en vigueur (le Paquet Hygiène)

Le monde microbien

Les Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC)

Les grands principes de l'Hygiène à respecter (de la réception des matières premières jusqu'à la distribution des produits finis) :

L'hygiène du personnel,
La marche en avant,
Le respect de la chaîne du froid et de la chaîne du chaud (Liaisons froide et chaude)
le nettoyage des locaux et du matériel

Les auto-contrôles (Procédures et Fiches de Contrôle).



n° 1

Pilotage et gouvernance associative

La gouvernance associative : pouvoirs et responsabilités

1 jour

Jeudi 15 février 2018

285 €

Orléans, 9h-17h (soit 7 heures)

Intervenante

Catherine AUDIAS

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Public

Directeurs, décideurs

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact

uriopss.centre@wanadoo.fr

OBJECTIFS

Permettre aux dirigeants bénévoles d'administrer l'association par une visibilité et un partage des logiques de responsabilité et de pouvoirs
Clarifier les rôles et les fonctions des administrateurs et salariés chargés de la direction
Optimiser les outils de la gouvernance
Favoriser l'analyse autour des enjeux de restructuration

PROGRAMME

Rappel des savoirs

Cadre législatif de la Loi de 1901

Règles statutaires

Clarification du fonctionnement interne

Définition des rôles et fonctions des acteurs

Identification des instances et des outils statutaires et non statutaires de l'association

Echanges de pratiques

Gouvernance existante

Perspectives d'évolution



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss.centre@wanadoo.fr — www.uriopsscentre.asso.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION 2017

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre
 29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
 45016 ORLEANS CEDEX 01
 Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
 Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr

Numéro de déclaration d'activité :
 24 45 00 135 45

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

ORGANISME

NOM DE LA STRUCTURE

ADRESSE

.....

.....

.....

TEL..... FAX.....

STAGIAIRE(S)

NOM PRENOM.....

FONCTION.....

NOM PRENOM.....

FONCTION.....

NOM PRENOM.....

FONCTION.....

INSCRIPTION AU STAGE

NUMERO INTITULE.....

DATE(S)..... COÛT X..... NOMBRE DE PERSONNES

COÛT TOTAL€

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d'inscription

ADRESSE DE FACTURATION

Si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCA

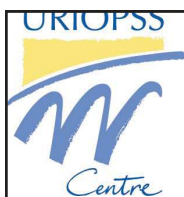
.....

.....

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

FAIT A LE

SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR



Unir les associations pour développer les Solidarités

Orléans, le 05 septembre 2017

Baisse du nombre de contrats aidés : l'URIOPSS alerte les autorités

Courrier adressé aux Préfets, aux Députés de la région, à la Directrice Générale de l'RS, aux DIRECCTE

Monsieur le Préfet

Le gouvernement a annoncé cet été la diminution des contrats aidés pour 2017 et 2018. D'ores et déjà, certaines associations nous ont informés qu'il n'était plus possible de procéder à des renouvellements ou à des nouveaux recrutements dans le cadre de ce dispositif.

Les associations sont très inquiètes de l'impact de cette décision. D'une part, les contrats aidés sont un levier d'insertion professionnelle important pour des personnes très éloignées de l'emploi. D'autre part, les bénéficiaires de contrats aidés contribuent à la mise en œuvre d'accompagnement de qualité auprès des publics fragiles tout en respectant les contraintes budgétaires fixées par les autorités publiques de tarification.

L'UNIOPSS avec d'autres fédérations ont relayé ces préoccupations auprès du Premier Ministre et ont sollicité un rendez-vous (ci-joint le courrier et le communiqué de presse du 25 août 2017).

Compte tenu des conséquences pour les publics accompagnés, les salariés et les activités gérées par les associations, nous avons l'honneur de solliciter une rencontre auprès de vous afin d'examiner les solutions qui peuvent être conjointement recherchées.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

Le Président de l'URIOPSS Centre
Jean-Michel DELAVEAU

PJ : Courrier et communiqué de presse du 25 août 2017 des Unions et Fédérations, dont l'UNIOPSS

Baisse des contrats aidés : coup de massue pour l'emploi des plus précaires

Communiqué de presse du 25/08/2017

Les associations de solidarité dénoncent les décisions du gouvernement visant à réduire le volume de contrats aidés dès le second semestre 2017. Elles rappellent que ces contrats sont, en période de crise, le seul moyen d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Suite aux récentes annonces du Premier Ministre, positives mais insuffisantes, les associations demandent un rendez-vous en urgence avec Edouard Philippe et Muriel Pénicaud ainsi que la suspension de la décision dans l'attente de cette concertation.

Si les récentes prévisions macroéconomiques laissent présager des perspectives positives dans la lutte contre le chômage, nous savons toutefois qu'elles ne se traduiront pas à court terme par un retour massif à l'emploi des personnes qui en sont aujourd'hui privées. Les 2,5 millions de personnes au chômage depuis plus d'un an risquent ainsi de ne pas voir leur situation s'améliorer, tant elles suscitent la défiance des employeurs et rencontrent, du fait de leur pauvreté, de leur handicap, de nombreux obstacles au retour à l'emploi.

En permettant un accès quasi-immédiat à un emploi accompagné, les contrats aidés représentent pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés le seul moyen de briser le cercle vicieux du chômage et de l'exclusion pour entamer un parcours de retour à l'emploi durable. Par le travail et l'accompagnement, les personnes développent en effet leurs compétences, acquièrent de l'expérience professionnelle et reprennent l'habitude du travail en équipe, autant d'atouts pour une insertion durable dans l'emploi.

En outre, les contrats aidés sont aussi essentiels à la vie de nombreux de nos territoires et de nos concitoyens. Sans l'aide financière qu'ils représentent, beaucoup d'associations mais aussi de collectivités locales ou d'entreprises ne pourraient mener à bien leurs activités, en particulier dans l'action sociale, culturelle et sportive, notamment auprès des enfants, des personnes âgées, ou encore des personnes en situation de handicap.

Réduire aussi brutalement, de 459 000 à 320 000, le nombre de contrats aidés en 2017 et annoncer leur diminution drastique pour 2018 revient à supprimer les perspectives d'insertion de plus de 150 000 personnes et à remettre en cause des activités d'utilité sociale, environnementales ainsi que le bon fonctionnement de nombreux services publics. Dans certains territoires

déjà en difficulté, notamment en outre-mer, l'impact social et économique sera désastreux.

Nous demandons au gouvernement de préserver un volume d'emplois aidés identique à celui de l'année 2016 et de renforcer le nombre de ces emplois en 2018 en ciblant les territoires les plus touchés par la crise et le chômage de longue durée. Nous demandons un meilleur accès à la formation des personnes en contrat aidé. La formation est en effet plus efficace lorsqu'elle se déroule en parallèle à une situation de travail et même d'emploi, comme nous le démontre l'alternance. Ne sacrifions donc pas les contrats aidés pour la formation mais combinons les deux, dans le cadre du plan de montée en compétences des demandeurs d'emploi déjà prévu par le gouvernement, afin de garantir un meilleur retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. Nous demandons enfin de continuer à réfléchir et expérimenter d'autres moyens plus efficaces d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Contacts presse

UNIOPSS

Antoine Janbon

ajanbon@uniopss.asso.fr

01 53 36 35 04

Fédération des acteurs de la solidarité

Marguerite Bonnot

marguerite.bonnot@federationsolidarite.org

01 48 01 82 32

Association des paralysés de France

Evelyne Weymann

01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

ATD Quart Monde

Hélène Pinazo

communication@atd-quartmonde.org

01 42 46 01 69

Coorace

Emilie Ouchet

emilie.ouchet@coorace.org

01.49.23.70.50 Emmaüs France

Julie Taton

01 41 58 51 04

Secours catholique

dept.relationsmedias@secours-catholique.org

Rapport IGAS sur le dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS

Par lettre de mission du 27 juin 2016, le Premier ministre a confié au Chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) une mission d'évaluation de la politique de contrôle et d'amélioration de l'offre sociale et médico-sociale à travers, notamment, le dispositif d'évaluation interne et externe des activités et de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP).

A l'issue de ce diagnostic, la mission considère qu'il est important de conserver le dispositif d'évaluation interne et externe instauré par la loi de 2002 et de maintenir la mobilisation des acteurs.

Pour autant, plusieurs pistes d'amélioration sont proposées afin d'améliorer le dispositif existant :

- Etendre l'offre d'outils méthodologiques pour l'évaluation interne et d'instruments de mesure de la qualité ;
- Fiabiliser la méthodologie et la qualité des évaluations externes ;
- Inclure le processus d'évaluation dans une démarche globale de dialogue de gestion.

Source : Rapport IGAS. Disponible sur la fiche n°91622.

Mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Une instruction du 4 juillet 2017 précise les mesures de sécurisation mettre en œuvre par les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que le rôle des agences régionales de santé (ARS) pour les établissements et services médico-sociaux et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D)JSCS) pour les établissements et services sociaux dans l'animation et la coor-

dination de la politique régionale de sécurité pour le secteur social et médico-social.

En effet, les ESSMS devront **avant la fin de l'année 2017**, soit actualiser le règlement de fonctionnement afin d'y intégrer les mesures de sécurité adéquates, soit élaborer une fiche de sécurité à annexer au règlement de fonctionnement.

Ils incombent aux ESSMS :

- La définition d'une stratégie propre de protection
- L'actualisation du règlement de fonctionnement précisant « les mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens et prévoit les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles » notamment des systèmes d'information
- La présentation au Conseil de la Vie Sociale.

L'annexe 1 de l'instruction fournit une trame pour l'élaboration de la fiche sécurité.

Source : INSTRUCTION N° SG/HFDS/DGCS/2017/219 du 4 juillet 2017 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Disponible sur demande auprès de la Documentaliste de l'URIOPSS.



CONGRES DE L'UNIOPSS

- **2 jours : 4 & 5 avril 2018 à TOURS** (au Vinci)
- **4 plénières**
- **2 temps d'agora**
- **1 soirée festive** (4 avril) : « L'inclusion dans tous ses états »
- **1 site dédié** : www.congres2018.uniopss.asso.fr pour les informations et inscriptions

(OFFRE SPECIALE : 10 % de réduction jusqu'au 30 novembre 2017 !)

Maine-et-Loire : situation de la protection de l'enfance

Dans le cadre de la situation de la protection de l'enfance du Département du Maine-et-Loire, l'URIOPSS des Pays de la Loire, réunie en assemblée générale le 22 juin dernier, appelle l'ensemble des acteurs de la cohésion sociale à poursuivre un dialogue de qualité et dans la durée.

L'URIOPSS fait parvenir une lettre ouverte à l'ensemble des décideurs publics et à ses partenaires.

Une lettre ouverte afin que :

- nulle part ailleurs, se multiplient des situations de concurrence exacerbée, pouvant entraîner la disparition d'associations sans autre motif ;
- nulle part ailleurs les pouvoirs publics considèrent les associations comme de simples prestataires, alors qu'en tant que corps intermédiaires, elles sont des partenaires actifs et engagés de l'action publique.

L'URIOPSS, pont entre les associations et les pouvoirs publics, préconise au même titre que l'UNIOPSS :

- une évaluation partagée de l'évolution des besoins sociaux,
- un dialogue de gestion juste et pertinent sur les objectifs définis et les moyens financiers alloués entre les financeurs et les acteurs de terrain,
- une évaluation régulière et croisée des projets, tant politiques que techniques.

Le Président de l'UNIOPSS, présent à l'assemblée générale de l'URIOPSS a soulevé les effets collatéraux occasionnés par une telle situation en Maine et Loire :

- Perte de confiance des acteurs associatifs vis-à-vis des pouvoirs publics et de leur autorité de tarification,
- Risque de dégradation des relations entre associations pouvant se traduire par des échanges moins qualitatifs sur les situations d'accompagnement des enfants,
- Non - respect de la charte d'engagements réciproques entre L'État, le Mouvement Associatif et les Collectivités Territoriales du 14 février 2014.

Source : Communiqué de presse et lettre ouverte disponible sur la fiche n°91459.

Publication de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse « Mineurs et réseaux de socialisation »

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) a publié un document thématique à l'appui des pratiques professionnelles afin de permettre aux équipes éducatives de comprendre la complexité des processus de socialisation à l'œuvre et de savoir identifier l'impact des instances de socialisation sur les conduites adoptées par le mineur.

Dans ce document, la DPJJ définit la socialisation « comme l'apprentissage d'une conduite sociale, du « vivre-ensemble ». Elle désigne le processus par lequel un individu s'approprié et intériorise, à travers les interactions qu'il noue avec ses proches, les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société à laquelle il appartient. »

Source : « Mineurs et réseaux de socialisation », 2017, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Disponible sur la fiche n°91633.

Rapport annuel de la Mission Nationale de Veille et d'Information 2016 - Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse

La MNVI (mission nationale de veille et d'information) a publié son rapport annuel de veille et d'information pour l'année 2016. Cette mission prend en compte les bilans réalisés par chaque direction interrégionale de la PJJ au titre de la déclinaison du plan de lutte antiterroriste et des missions de leurs référents laïcité et citoyenneté.

Si les actions du secteur public sont mises en exergue dans ce rapport, l'Uniopss rappelle par ailleurs que le secteur associatif, acteur de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse, met en œuvre de nombreuses actions de prévention et de lutte contre la radicalisation.

L'Uniopss encourage par ailleurs ses adhérents à solliciter les référents laïcité et citoyenneté de la PJJ comme ressources et pour la mise en place d'actions éducatives ou de formation.

Source : Rapport annuel de la mission nationale de veille et d'information 2016 par la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse. Disponible sur la fiche n° 91634.

Rapport du Haut Conseil du Travail Social : Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux

L'objet du rapport posé par le mandat du groupe de travail pour le Haut conseil du travail social (HCTS) du 20 octobre 2016 n'est pas la participation en général mais l'identification des instances où s'élaborent ou se mettent en œuvre les réponses sociales dans lesquelles les personnes accompagnées ne seraient pas représentées et de déterminer le meilleur mode de représentation, avec des préconisations pour garantir la participation la plus effective possible. Il s'est agi en outre de favoriser la participation des personnes accompagnées aux formations initiales et continues des travailleurs sociaux. Il a été précisé que le rapport traitait aussi de la participation des personnes accompagnées aux activités de recherche scientifique en travail social.

En revanche, il ne traite pas des formes de participation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment les Conseils de la vie sociale, ni de la question de la démocratie participative.

Ce groupe (auquel a participé l'Uniopss) a donc eu une finalité opérationnelle et prospective, poursuivant ce qui avait été déjà effectué par le groupe de travail sur « la place des usagers » lors des Etats généraux du travail social et par le groupe de travail du Conseil supérieur du travail social (Refonder le rapport aux per-

sonnes - Merci de ne plus nous appeler usagers).

D'autre part, le mandat du groupe indiquait trois niveaux de participation à promouvoir :

- la participation institutionnelle des personnes aux instances dédiées à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'une politique publique ;
- la participation à l'élaboration des projets, la co-construction des projets d'établissement et service ;
- la participation à la formation initiale et continue des travailleurs sociaux.

Le groupe a été ainsi composé de 21 membres, dont près d'un tiers de personnes accompagnées (« Nous aussi », CNPA-CRPA, FNADEPAPE) et a travaillé à une version du rapport dans un langage simplifié avec le souci de l'appropriation des réflexions et recommandations par l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques publiques et dans les formations.

Le Rapport du groupe de travail, adopté par le HCTS en séance plénière le 7 juillet 2017 ainsi que sa version simplifiée, contient **10 préconisations** :

- 1) Généraliser la participation des personnes accompagnées dans toutes les instances de prise de décision qui les concernent et dans les formations des professionnels.
- 2) S'assurer, dans la composition des instances, d'une distinction claire entre les personnes accompagnées ou l'ayant été, et les associations ou les autres personnes les représentant, tout en permettant la participation de tous.
- 3) Penser à écrire en langage simple et facile à comprendre par tous.

4) Dans toutes les réunions, les personnes qui animent doivent, au moyen d'outils ou d'une méthode, permettre la compréhension et la prise de parole de tout le monde.

5) La personne qui organise doit envoyer à l'avance aux participants le sujet de la réunion, pour qu'il soit bien compris et aider à sa préparation.

6) La personne qui organise doit aussi prévoir la prise en charge des frais pour que les personnes participent : billets de train, de métro, nourriture et hôtel...

Si les personnes sont invitées en tant que formateurs occasionnels ou « experts », elles doivent être rémunérées.

7) Il faut prévoir un espace facilement accessible à propos de la participation dans le site Internet du Haut Conseil du travail social.

8) Puisque que la participation est un droit, il faut pouvoir interpellé le Défenseur des Droits pour la faire appliquer.

9) Il faut prévoir l'évaluation de la participation ; pour cela, le groupe de travail devrait pouvoir continuer.

10) La participation dans les instances et dans les formations des professionnels doit être reconnue comme une Grande Cause Nationale.

Ces deux rapports, ainsi que le reste des travaux du HCTS, se retrouvent sur le site du HCTS : <http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/>

Au vu de l'importance du sujet, le groupe souhaite poursuivre ses travaux, selon un mandat qui reste à déterminer, en lien avec la DGCS.

Source : fiche n°91790

Tarifs plafonds des ESAT : le Conseil d'Etat censure l'application aux CPOM pour la deuxième année consécutive !

Le Conseil d'Etat, par un arrêt du 28 juillet dernier, a fait droit à la demande de l'APF, l'Entraide Universitaire, la Fédération des APAJH, la FEHAP, la Fondation Falret, Nexem, l'UNAPEI et l'UNIOPSS, d'annulation de l'opposabilité des tarifs plafonds aux ESAT ayant conclu un CPOM à compter du 21 mai 2014.

Cette date avait été retenue par les Ministres car l'arrêté fixant les tarifs plafonds pour 2014 avait déjà été censuré par le Conseil d'Etat le 7 avril 2016.

Au moment de la généralisation des CPOM, le Conseil d'Etat rappelle que l'arrêté porte atteinte à l'art.R340-40 du CASF, qui ne prévoyait pas que le volet financier d'un CPOM impose des tarifs plafonds aux ESAT.

Il précise aussi que les effets de l'annulation ne sont pas limités, alors que le Ministère à l'époque avait plaidé pour une limitation, en invoquant une atteinte à la sécurité juridique et aux équilibres financiers de l'Etat et de la CNSA. Le Conseil d'Etat n'a pas suivi cette argumentation.

Les associations mobilisées, dont l'Uniojss, se félicitent de cette avancée dans un communiqué de presse. Pour autant, notre mobilisation continue. Nous demandons aux pouvoirs publics l'ouverture d'une concertation, afin de faire un premier bilan du transfert vers l'assurance maladie du fi-

nancement des ESAT, et d'élaborer des actions concrètes et ambitieuses en faveur de ces structures.

Source : Arrêt du Conseil d'Etat et communiqué de presse disponibles sur la fiche n° 92054 de notre site Internet.

Généralisation du fonctionnement en dispositif ITEP/SESSAD : le déploiement du fonctionnement en dispositif est en cours

Pour rappel : le décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi no 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé est entré en vigueur le 27 avril dernier. Le décret fixe le cahier des charges du fonctionnement en dispositif intégré. Il fixe également les dispositions relatives au bilan dressé annuellement par les ITEP et les SESSAD participant au dispositif. Il précise en outre les conditions de modification du projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'un élève par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) dans le cadre du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP.

Une instruction du 2 juin 2017, publiée le 6 septembre dernier, vient préciser et accompagner le déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

Elle appuiera l'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre

du fonctionnement en dispositif : MDPH, organismes de protection sociale, services académiques et organismes gestionnaires en DI-TEP...

Cette instruction est accompagnée de trois annexes :

- un modèle de convention relative au fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD,
- un modèle de fiche de liaison
- un tableau de suivi individuel des enfants ou des jeunes identique à celui diffusé dans le cadre de l'expérimentation.

L'instruction et ses annexes permettront la généralisation progressive du fonctionnement en dispositif ITEP. Par conséquent, l'AIRe et l'Uniojss se réjouissent de cette nouvelle avancée

Source : Décret, instruction et communiqué de presse disponible sur la fiche n° 91887

La Ministre des Solidarités et de la Santé lance sa Stratégie Nationale de Santé

La Ministre des Solidarités et de la Santé a lancé lundi 18 septembre la concertation autour de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) 2017-2022.

La SNS sera définie autour de 4 axes prioritaires :

1. La prévention et la promotion de la santé tout au long de la vie et dans tous les milieux
2. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
3. La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins
4. L'innovation

Le volet prévention et promotion de la santé, se traduira par un Plan national de Santé publique (mars-avril 2018).

Concernant le deuxième volet, la Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé un plan d'accès aux soins dès octobre 2017.

La Ministre des Solidarités et de la Santé s'est appuyée sur les conclusions d'un Rapport et un avis du Haut Conseil de la Santé Publique commandé en mai 2017 (documents téléchargeables ci-contre) et remis ce mois-ci.

CALENDRIER de la concertation et de l'adoption de la SNS

- Septembre-Octobre 2017 : Phase de concertation menée par les directeurs du ministère auprès des représentants du secteur, des élus et usagers
- Novembre 2017 : consultation en ligne et publique autour

- d'un premier projet de stratégie
- Décembre 2017 : La stratégie nationale de santé sera adoptée et publiée sous la forme d'un décret, après la réunion d'un comité interministériel de la santé.

Par ailleurs, le calendrier des PRS a été repoussé à fin avril 2018 pour qu'ils puissent décliner les axes de la SNS.

La SNS sera soumis à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique et à celui de la Conférence Nationale de Santé (pour rappel, l'Uniopss est membre de cette dernière).

Focus sur le Rapport du Haut Conseil de la Santé Publique

Le Rapport fait un état des lieux de la santé de la population et pointe 4 grands problèmes :

1. Des risques sanitaires liés à l'exposition aux polluants et aux toxiques, menace potentielle
2. Exposition de la population aux risques infectieux
3. L'augmentation des prévalences des maladies chroniques
4. L'adaptation du système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologiques et sociétaux.

Il détaille les déterminants de santé sur lesquels agir et met en avant 4 principes d'action :

- La santé comme objectif de toutes les politiques
- Une lutte résolue et active contre les inégalités territoriales et sociales de santé
- Une approche territorialisée de la Stratégie Nationale de Santé
- La nécessité d'impliquer les usagers et les citoyens

Et cinq axes :

- Une politique de prévention et promotion de la santé
- Réorienter le système de santé
- Le développement de l'innovation en santé
- Le développement et le soutien à la formation et à la recherche en santé publique
- Une politique spécifique axée sur la santé des enfants et des adolescents.

Enfin, le Rapport donne des recommandations sur les modalités de pilotage et d'évaluation.

L'Uniopss participera activement à la phase de concertation. Plusieurs points de vigilance sont d'ores et déjà à relever sur certains axes :

- Les moyens qui seront accordés à la prévention (au cœur des priorités depuis de nombreuses années sans moyens correspondants)
- L'accès aux soins : plusieurs mesures suscitent de fortes doutes quant à une amélioration réelle : absence de mise en œuvre effective du tiers payant généralisé, hausse des prix de certaines consultations etc...

Source : fiche n°92090

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 600 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 23 URIOPSS et 120 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 200 000 bénévoles.**

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 26/06/2017

Collège Associations	
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Monsieur Michel BOREL	URAPEI Centre
Monsieur Jean-Claude BRAGOULET	PEP 37
Monsieur Dominique GAUNET	ADSE
Monsieur Philippe COLLIN	Fondation Verdier
Monsieur Alain COURVOISIER	FNARS Région Centre
Madame Catherine DELAVICTOIRE	ADAPEI 37
Monsieur Jean-Claude DION	APHL
Madame Patricia DOUANE	AIDAPHI
Monsieur Christian JACQUEMIN	Apprentis d'Auteuil
Madame Marie-Emmanuelle MATET	ADMR Centre
Madame Françoise PARISOT-LAVILLONNIERE	Croix Rouge Française
Madame Nadia PETAT	PEP 18
Madame Marion PORTAT	APF
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Madame Nadia SERGENT	Association EMMAÜS
Monsieur Mohammed LOUNADI	ANPAA 45
Madame Christine TELLIER	ADDICTO Centre
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Monsieur Jocelyn MELI	LADAPT
Madame Mireille POULIGUEN	ANAIS
Monsieur Christian PATIN	ADSEA
Monsieur Hervé STIPETIC	ANPAA 36
Monsieur Philippe COTTIN	AIDAPHI
Monsieur Pascal OREAL	UNA 37
Madame Sophie MOUTARD	La Boisnière
Monsieur Eric ELSENER	ACESM
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Gwenaëlle BOROT	Institution Serenne
Monsieur Onesphore MUHIRE	Fondation Armée du Salut
Personnes qualifiées	
Monsieur Jean-Michel DELAVEAU	
Madame Marie-Hélène GODEAU	
Madame Jocelyne GOUGEON	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Olivier CANY	UNAFORIS
Monsieur Claude LAIZE	CREAI

Le Bureau

Jean-Michel DELAVEAU	Président
Jean-Claude DION	Trésorier
Jocelyne GOUGEON	Vice-Présidente
Dominique LORENZI-BRY	Secrétaire
Steven BEUREL	Membre
Patricia DOUANE	Membre

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur régional
Agnès BLONDEAU	Conseillère technique
Aude BRARD	Conseillère technique
Delphine DORLENCOURT	Conseillère technique
Jacques PRIETO	Conseiller technique
Emilie ROY	Conseillère technique
Emmanuelle BESSET	Documentaliste - Webmaster
Véronique ARNAUD	Secrétaire de direction
Carine PRIMO	Comptable

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Delphine DORLENCOURT**

GLASS de l'Indre suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Agnès BLONDEAU**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Agnès BLONDEAU**

GLASS du Loiret suivi par **Delphine DORLENCOURT**

CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY et présidée par Mme Jocelyne GOUGEON, Vice-Présidente de l'URIOPSS

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Mme Marie-Emmanuelle MATET, membre du Bureau de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et et présidée par Mme Marie-Emmanuelle MATET, membre du Bureau de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD

« **Protection de l'Enfance** » animée par Agnès BLONDEAU et présidée par Jean-Michel DELAVEAU, Président de l'URIOPSS Centre

« **Santé** » présidée par Jocelyne GOUGEON, Vice-présidente de l'URIOPSS Centre

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Delphine DORLENCOURT et présidée par Dominique LORENZI-BRY, Secrétaire de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Delphine DORLENCOURT

« **Coopération, Projets, Territoires** », animé par Jacques PRIETO et présidée par Pedro NIETO, administrateur de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Agnès BLONDEAU

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Agnès BLONDEAU

« **Responsables administratif et financier** » animé par Jacques PRIETO

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uniopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Emilie ROY

Services d'aide et de soins à domicile : Emilie ROY

Enfance - Familles - Jeunesse : Agnès BLONDEAU

Santé : Johan PRIOU

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Delphine DORLENCOURT

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Emilie ROY

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002 : Emilie ROY

Qualité, Evaluation, Certification : Emilie ROY

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité,

Fiscalité : Jacques PRIETO

Droit Social : Agnès BLONDEAU

Gestion des Ressources Humaines : Agnès BLONDEAU

Sécurité et gestion des risques : Delphine DORLENCOURT

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Delphine DORLENCOURT - Jacques PRIETO

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion, le COORACE et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :
Emmanuelle BESSET

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.
Laëtitia HUBERT

La Comptabilité

Carine PRIMO

Les Représentations

Assurées par les administrateurs, le directeur, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie

CESER (conseil économique, social et environnemental régional)

Groupes de suivi des schémas départementaux

Conseils de développement

CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

Les réseaux régionaux

CRESS (chambre régional de l'économie sociale et solidaire)

MAC (Mouvement Associatif du Centre)

ORS (observatoire régional de la santé)

FRAPS (fédération régionale des acteurs en promotion de la santé)

CREAI (centre régional pour les enfants, les adolescents et les adultes inadaptés)

CIRRIE (coordination inter-réseau régional de l'insertion par l'économique)

Centre Actif

CERC (comité d'entente région Centre des associations représentatives des personnes handicapées et des familles des personnes handicapées)

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), aux conseils d'administration de l'**ANESM** (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux) et de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **CSTS** (Conseil supérieur du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national de lutte contre l'exclusion), à la Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif, au **CNVA** (Conseil national de la vie associative), ...

Pour toute information complémentaire :

Jean-Michel DELAVEAU, Président de l'URIOPSS Centre
Johan PRIOU, Directeur régional de l'URIOPSS Centre

L'Unafam-Centre Val de Loire recherche :

UN/UNE CHARGÉ(E) DE MISSION

Mission : Le/la chargé(e) de mission accompagne les membres bénévoles de l'association dans la création de projets inscrits au plan de santé mentale. Sous la responsabilité fonctionnelle du délégué régional, il/elle assiste l'équipe de la délégation régionale UNAFAM CENTRE, appuie les délégations départementales dans leurs actions d'accueil et de formation des familles, et de représentation auprès de leurs partenaires et instances sanitaires, sociales et territoriales.

Profil : Bac + 3, expérience professionnelle associative ou sociale souhaitée.

Bonnes bases de gestion comptable
Bonne pratique d'internet, maîtrise bureautique (Sage, Excel, Powerpoint, Word)
Permis de conduire.

Conditions : Le recrutement est fait en qualité d'Attaché(e) d'administration hospitalière (personnel hors centre hospitalier), pour un contrat à durée déterminée renouvelable. Il/elle est réglementairement placé(e) sous l'autorité du Directeur du Centre Hospitalier Georges Daumezon, et dépend pour son activité du Délégué Régional de l'UNAFAM.

Horaire : 35h/semaine.

Localisation : Orléans (Loiret)

Date de prise de fonction: septembre-octobre 2017

Adresser CV et lettre de motivation à : UNAFAM Centre-Val de Loire à l'attention de M. Fesneau, 17, avenue Alain Savary 45100- Orléans ou par mail à : centre@unafam.org

L'ADPEP 45 recrute pour son établissement Foyer des droits de l'homme (Foyer accueillant des travailleurs handicapés en internat)

1 SECRÉTAIRE COMPTABLE (H/F)

En CDI à temps partiel (0.50 ETP)
Poste à pourvoir à compter du 1^{er} novembre 2017
Convention Collective 66 – Secteur Adulte—Le foyer des droits de l'homme accueille des adultes en

situation de handicap bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Il leur offre un hébergement semi-collectif, un soutien à la vie quotidienne et un accompagnement personnalisé.

Descriptif du poste :

De saisir les écritures comptables et de vérifier les journaux, de gérer les comptes de tiers fournisseurs, d'assurer le suivi des investissements et des amortissements, de gérer et de contrôler la caisse et les portemonnaies « alimentation », de préparer les budgets prévisionnels et les comptes administratifs, d'assurer mensuellement la préparation des salaires. Sur le plan administratif, vous aurez également la charge du standard, de l'enregistrement du courrier et des envois ainsi que la frappe de certains courriers et documents internes et la gestion du stock de fournitures.

Profil recherché :

Bac Pro GA ou Bac Pro STG exigé avec 3 années d'expérience minimum
Bonne connaissance du secteur médico social demandée
Maîtrise des outils bureautiques et de communication (connaissance des logiciels Alfa appréciée)
Envoyer CV et lettre de motivation avant le 15/09/2017 à : Mme la Directrice Foyer des Droits de l'Homme 1 rue Arsène Bourgeois 45000 ORLEANS
agnes.sergent@pep45.asso.fr

L'ADPEP 45 recrute pour son Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

1 AIDE-SOIGNANT (H/F) OU 1 AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (H/F) DIPLÔMÉ(E)

En CDD à 0.80 ETP dès que possible jusqu'au 30/11/2017
Convention collective 66 – Secteur Adulte—Service de 29 places pour personnes handicapées.

Profil de poste :

accompagnement d'adultes handicapés, réalisation de soins de bases et relationnels à domicile, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, travail au sein d'une équipe pluri -disciplinaire, relation avec les familles
Travail à la journée, travail un WE

sur trois, déplacements quotidiens sur l'agglomération orléanaise
Véhicule de service fourni
Permis B obligatoire
Envoyer CV et lettre de motivation à :
Mme La Directrice
SSIAD PEP 45
3 Place Avicenne
45800 SAINT JEAN DE BRAYE
02.38.21.73.75
ssiad@pep45.asso.fr

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret recrute pour son siège social

1 ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES (H/F)

En CDI à temps complet
Poste à pourvoir au 2 novembre 2017- Convention Collective 66
L'ADPEP 45 est une association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux dans le département du Loiret.

Missions principales : Assurer la gestion administrative du personnel (Gestion du fichier personnel avec suivi des mouvements du personnel, Gestion des dossiers individuels, rédaction contrats / avenants, document de fin de contrat...), Elaborer et mettre à jour des tableaux de bord (suivi des effectifs, accidents du travail, bases de données...), Apporter un appui logistique lors des recrutements (préparation des offres d'emploi, préparation des commissions recrutements...), Participer au suivi du plan de formation, Participer à des actions de communication interne (journal d'entreprise, mémos juridiques...), Mener des études et enquêtes ponctuelles en RH.

Profil : Formation supérieure Bac+2 (DUT GEA option gestion des ressources humaines...) ou équivalent avec une expérience en RH de 3 ans. Discrétion, rigueur, sens du détail et gestion des priorités requis. Maîtrise des outils informatiques (pack Office) exigé et plus particulièrement Excel, Connaissance du logiciel CEGI ALFA souhaité.
Merci d'adresser votre candidature

(lettre de motivation + CV) avant le 15 septembre 2017 à l'attention de :
Monsieur le Directeur Général de
l'ADPEP 45 25 Bd Jean Jaurès CS
1561545056 ORLEANS Cedex 1
siege.association@pep45.asso.fr

L'association Centre Actif, membre du réseau France Active, recrute

AUDITEUR(TRICE)/ RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ "ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES SOLIDAIRES"

près d'Orléans (45), en CDI pour rejoindre son équipe. Centre Actif finance les créateurs d'emplois du territoire, à la fois pour les TPE et l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Missions :

Rattaché(e) au directeur, vous proposez, élaborer et mettez en oeuvre les stratégies de développement de cette activité, managez son organisation et représentez Centre Actif auprès de l'ensemble des partenaires (financiers, techniques, bancaires et prescripteurs) liés au développement de l'activité ESS

Responsabilités : Organiser et développer l'offre de financement et d'accompagnement en vue de répondre aux besoins des porteurs de projets ou des territoires Développer les partenariats de cette activité et en assurer le suivi, management d'équipe, expertise financière

s.nerault@contractif.fr

CENTRE ACTIF

Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

6 ter rue de l'Abbé Pasty - BP 41 223
45 401 Fleury-les-Aubrais Cedex
02 38 72 55 07

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire recherche pour mission de Service Civique :

VOLONTAIRE POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 de la Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

La mission du/de la volontaire consiste donc à accompagner la mise en oeuvre d'un agenda 21 au sein de la MRESS, lieu qui regroupe une partie des adhérents du GEMES. Par son regard neuf sur la structure qu'il/elle rejoint, le/la volontaire est

susceptible d'aider chaque personne à développer son propre regard critique sur sa manière d'agir et sur l'organisation d'ensemble. Il/Elle accompagne donc les élus et salariés dans leur mobilisation sur le sujet, il/elle aide à établir un diagnostic partagé des pratiques et priorités d'action à conduire, et contribue à leur application. Il/Elle participe à l'élaboration des outils d'information et de communication dans ce but. Objectif d'intérêt général :

Transformer les comportements quotidiens dans une démarche de développement durable.

Début de la mission : À partir du 1 octobre 2017 (9 mois, maximum 35h/semaine)

Pour candidater :

Expliquez en quelques lignes vos motivations personnelles : pourquoi vous souhaitez faire un Service Civique ; en quoi cette mission vous intéresse particulièrement ; ce que vous avez envie de découvrir dans notre structure d'accueil ; ce que vous espérez retirer de cette expérience... Vous pouvez également transmettre tout autre document pour illustrer votre motivation et personnaliser votre réponse. Votre candidature est à adresser à Mme Charlotte Blanchard, par courrier ou par mail cblanchard@lemouvementassociatif.org

La Fondation Armée du Salut recherche, pour son Foyer de vie / Foyer d'accueil médicalisé et Foyer de vie de jour, pour remplacement congé maternité

1 MONITEUR EDUCATEUR (H/F)

CDD minimum 6 mois

Diplôme - Expérience dans le secteur du handicap souhaitée

Son rôle : Il/elle aura pour première mission d'assurer un rôle éducatif auprès des résidents dans la mise en oeuvre du projet d'établissement. Il/elle est référent de projets personnalisés.

Ses missions * Avoir un accompagnement social et éducatif spécialisé. Participer à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif des personnes accueillies. Participer au travail d'équipe interdisciplinaire. S'impliquer dans

les dynamiques institutionnelles début du contrat : novembre 2017

Personne à contacter :

O. MUHIRE—Directeur
Téléphone : 02 38 80 00 14
cauvilliers@armedusalut.fr

L'Association des Paralysés de France (APF), recrute :

Un Responsable Régional Informatique et Telecom (RRIT)

En région Centre Val de Loire (statut cadre, CDI)

Dans le cadre de la stratégie SI, sous la responsabilité du Responsable Architecture Systèmes et Réseaux national, auquel vous rendez compte régulièrement de votre activité, et en lien avec le Directeur Régional, vos missions seront :

- Dans un premier temps : piloter la rénovation du système de chaque structure, l'homogénéiser et accompagner sa mise en oeuvre effective. Plus spécifiquement, vous aurez à analyser l'existant, définir et valider les processus de migrations, conduire le changement et accompagner les directions sur ce projet dans les délais impartis.
- Puis, vous serez en charge de l'optimisation, de la consolidation et du bon fonctionnement du SI de chaque structure. Plus spécifiquement, vous veillez à l'actualisation du système, à sa sécurité et assurez une maintenance de niveaux 2 et 3. Vous êtes pour la région l'interlocuteur des différentes parties prenantes de votre domaine d'activité.

Profil recherché : Bac+4 minimum en informatique systèmes et réseaux.

Expérience réussie d'au moins 5 ans sur un poste équivalent.

Certifications ou connaissances requises : environnement CISCO Meraki (CCNA serait un plus), environnement Microsoft Active Directory (MCSE serait un plus) ; Gestion de projet ; Forte connaissance Microsoft (Windows Server 2012, Windows XP/7/10) ; Expériences, certifications ou connaissances souhaitées : Déploiement Office 365, plateforme Antivirus F-Secure, outil de gestion de parc LANDESK, environnement de sauvegarde (Veeam, Syno Backup...),

environnement de stockage (NAS Synology).
Bon relationnel. Autonome.
Rigoureux. Capacité d'analyse, de synthèse et de force de proposition pour apporter des solutions aux problématiques rencontrées, sachant que la qualité du service rendu aux utilisateurs finaux est primordiale.
Conditions : Rémunération : 36K€ / an+ ancienneté + mutuelle d'entreprise + véhicule de service
Poste basé à Tours. Déplacements fréquents sur la région. Peut être amené à intervenir à l'avenir sur une Région proche.
Adresser CV et lettre de motivation à : recrutement.dsi-moe@apf.asso.fr, Responsable Service S&R APF

Les PEP du 45, MAS la Devinière recrute :

1 ART-THERAPEUTE (H/F)
à temps partiel à 0.34 ETP

Poste à pourvoir à partir du 1er décembre 2017
L'établissement accueille 51 adultes polyhandicapés (40 internes, 8 en accueil de jour, 3 en hébergement temporaire).
Formation : Titre d'Art-thérapeute inscrit au RNCP ou/et Diplôme Universitaire d'Art-thérapie
Descriptif du poste : Membre de l'équipe thérapeutique, l'art-thérapeute exerce une pratique soignante, ou de développement personnel, fondée sur l'utilisation thérapeutique du processus de création en utilisant les ressources de l'expression et de la création au service d'un projet d'accompagnement personnalisé.
En lien avec l'ensemble de ses missions, il/elle élabore des écrits professionnels et participe à l'écriture du rapport d'activité.
Le/la candidat(e) doit disposer d'une connaissance du secteur, d'une capacité d'observation et d'adaptation aux besoins des résidents accompagnés et savoir faire preuve d'empathie. Il/elle doit être en capacité de travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire et de faire part de ses observations.
Envoyer, CV et lettre de motivation à : Mme La Directrice MAS la devinière 3 place Avicenne 45800 St Jean de Braye

Tél. : 02.38.61.93.20
mas.ladeviniere@pep45.asso.fr

L'ADPEP 45
Recrute pour son établissement
Le Sessad-Pro D'Olivet
Dans le cadre de l'Action de Construction de Projet

1 Educateur Technique, formateur bâtiment (H/F)

à temps partiel (0.25 ETP)
Poste à pourvoir du 2 octobre 2017 au 2 juillet 2018
Diplôme souhaité : CAP, Bac Pro, BTS dans le secteur du bâtiment
Envoyer, CV et lettre de motivation au plus tard le 29 septembre 2017 à : Monsieur Le Directeur Adjoint SESSAD-PRO
123 Rue de la Juine
45160 OLIVET
Tel 02.38.42.72.39.
seessadpro@pep45.asso.fr

MAS la devinière, établissement qui accueille 51 adultes polyhandicapés (40 internes, 8 en accueil de jour, 3 en hébergement temporaire) recrute

un/une AIDE SOIGNANT

Formation : Diplôme d'Etat Aide Soignant. Descriptif du poste : Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'aide soignant apporte aux résidents de l'établissement un accompagnement individualisé dans la réalisation des actes de la vie quotidienne avec l'objectif de préserver ou restaurer l'autonomie de ces derniers.
Envoyer, CV et lettre de motivation au plus tard le 29 septembre 2017 à :
Madame La Directrice
MAS la devinière
3 place Avicenne
45800 St Jean de Braye
Tél. : 02.38.61.93.20
mas.ladeviniere@pep45.asso.fr

La CRESS recrute :

chargé(e) de mission Politiques publiques et territoires

MISSIONS : • Le suivi des politiques publiques régionales pour une prise en compte de l'ESS :

☑ veille législative en lien avec le CNCRES et les acteurs de référence.
☑ Production de note et de fiche de synthèse et de vulgarisation.
☑ organisation et animation de contribution aux différents contrats et ou schémas
• Suivi des fonds européens en région :
☑ Participation aux comités et groupe de travail
☑ Veille et vulgarisation de l'information auprès des entreprises de l'ESS
• Appui à la mise en place et au déploiement de la stratégie régionale de l'ESS et participation à la préparation de la conférence régionale de l'ESS qui a lieu tous les deux ans.
• Appui et participation aux rencontres avec les collectivités locales :
☑ Formation
☑ Animation
☑ Outillage
• contribution avec les autres membres de l'équipe du siège à la promotion et à l'animation de l'ESS dans les territoires :
☑ Organisation de rencontres départementales trimestrielles.
PROFIL
Connaissances :
• des collectivités locales et des politiques publiques • de l'économie sociale et solidaire • des questions européennes
Compétences :
• Capacité rédactionnelle / Analyse et synthèse • Gestion de projet / Animation de réunion • Adaptabilité / réactivité
Formation : • Droit public • Gestion de projet • Développement local / territorial
Permis B vivement souhaité déplacements fréquents sur le territoire régional
CANDIDATURE (lettre de motivation et CV) A ADRESSER A : Caroline Dumas -
Directricedirection@cresscentre.org
Sessions de recrutement les 9 et 13 octobre 2017.

Disponible sur notre site Internet

Informations régionales

fiche n°92031 : Les principaux objectifs du futur Projet régional de Santé présentés à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Création - Régulation - Financements

fiche n°91622 : Rapport IGAS sur le dispositif d'évaluation interne et externe des ESSMS

Enfance - Familles - Jeunesse

fiche n°91459 : Maine-et-Loire : situation de la protection de l'enfance

fiche n°91633 : Publication de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse « Mineurs et réseaux de socialisation »

fiche n°91634 : Rapport annuel de la Mission Nationale de Veille et d'Information 2016 _ Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse

Insertion - Lutte contre les exclusions

fiche n°91790 : Rapport du Haut Conseil du Travail Social : Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux

Personnes handicapées

fiche n°92054 : Tarifs plafonds des ESAT : le Conseil d'Etat censure l'application aux CPOM pour la deuxième année consécutive !

fiche n°91887 : Généralisation du fonctionnement en dispositif ITEP/SESSAD : le déploiement du fonctionnement en dispositif est en cours

Santé

fiche n°92090 : La Ministre des Solidarités et de la Santé lance sa Stratégie Nationale de Santé

